Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 73 (2001)

Heft: 4

Artikel: Logement sociaux et commerces : résidence Mandement à Satigny/GE

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129884

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMERCES
résidence Mandement à Satigny / GE

HENCHOZ - LEZZI
ARCHITECTES ASSOCIES
GRAND-LANCY ET NYON

Les communes de Dardagny, Russin et Satigny constituent la région du Mandement dans le canton de Genève. En 1994, elles se sont entendues pour organiser un concours d'architecture pour la construction d'une maison pour personnes âgées, d'une antenne sociale, un cabinet médical et plusieurs logements à loyers modérés.

Une parcelle de terrain située au centre du village de Satigny est retenue pour l'installation du programme cité et une fondation intercommunale est créée pour la construction de la résidence du Mandement. Tandis que la commune de Satigny est chargée de la réalisation des habitations, celles-ci a complété le programme initial avec quelques commerces de proximité (boulangerie / tea-room, kiosque, épicerie, boucherie), un parking enterré et la réalisation d'une place publique.

A l'issue du concours, la proposition du projet lauréat est retenue. Celle-ci organise tous les éléments du programme autour de l'espace de la nouvelle place. A ce niveau, le rez-de-chaussée, sont réunies toutes les activités publiques : commerces, administration de la Résidence, locaux médicaux, locaux communs des logements.
Au-dessus du niveau de la place, soit le premier niveau, sont disposés les chambres des pensionnaires de la Résidence et les logements. Ce sont deux bâtiments qui se font face et qui sont séparés par un jardin suspendu créé sur le parking semi-enterré.

LE PROJET DES LOGEMENTS

Le nouvel habitat s'insère dans un territoire péri-urbain et il a été tenu compte de cette caractéristique lorsque le choix du type de logements s'est porté sur le « traversant en duplex ».

Selon le programme établi par la commune de Satigny, douze logements ont été réalisés selon les dispositions de l'OFL et ceux-ci se répartissent comme suit :

- 3 appartements de 5 pièces
- 7 appartements de 4 pièces
- 2 appartements de 3 pièces accessibles aux handicapés.

Les logements sont en relation immédiate avec l'espace public de la nouvelle place et du jardin suspendu pour la façade nord, et les aménagements paysagers sur la façade sud du bâtiment.
Afin de répondre aux questions soulevées par les dispositifs envisagés par le projet, une recherche

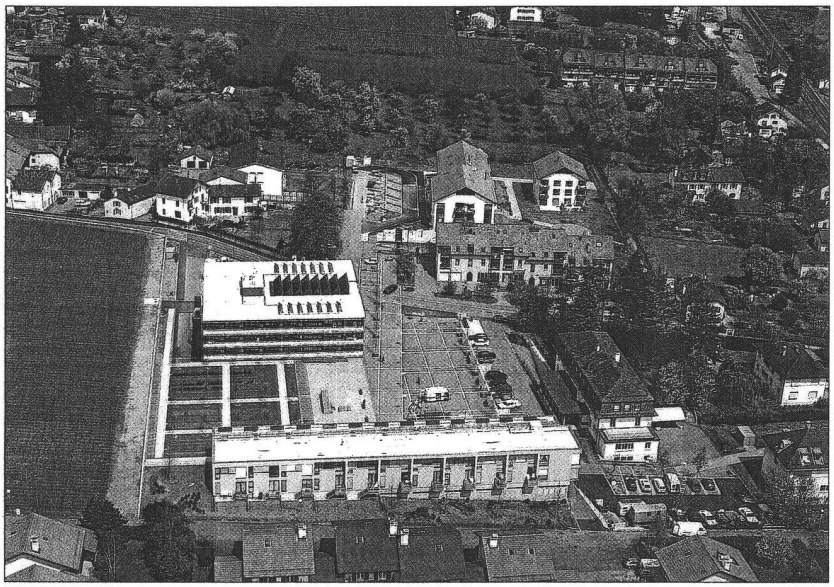

Vue d'ensemble et l'accès aux logements (de nuit)

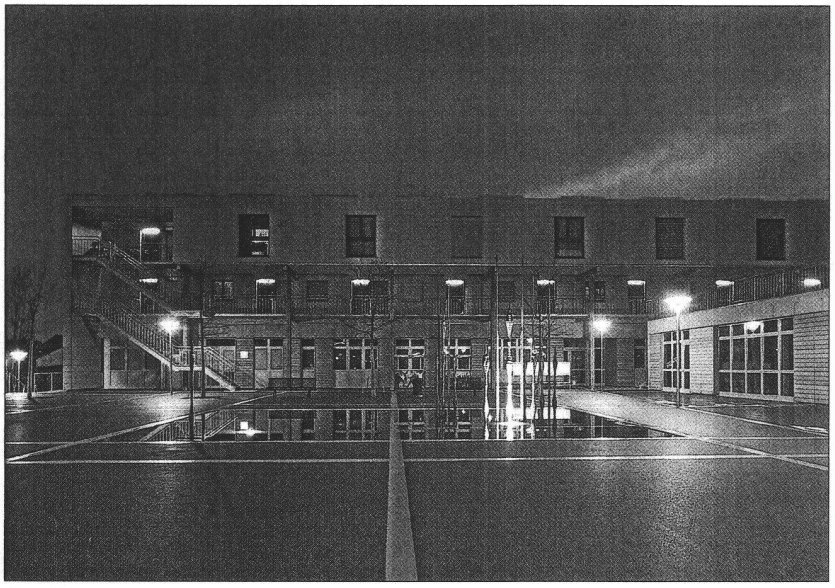

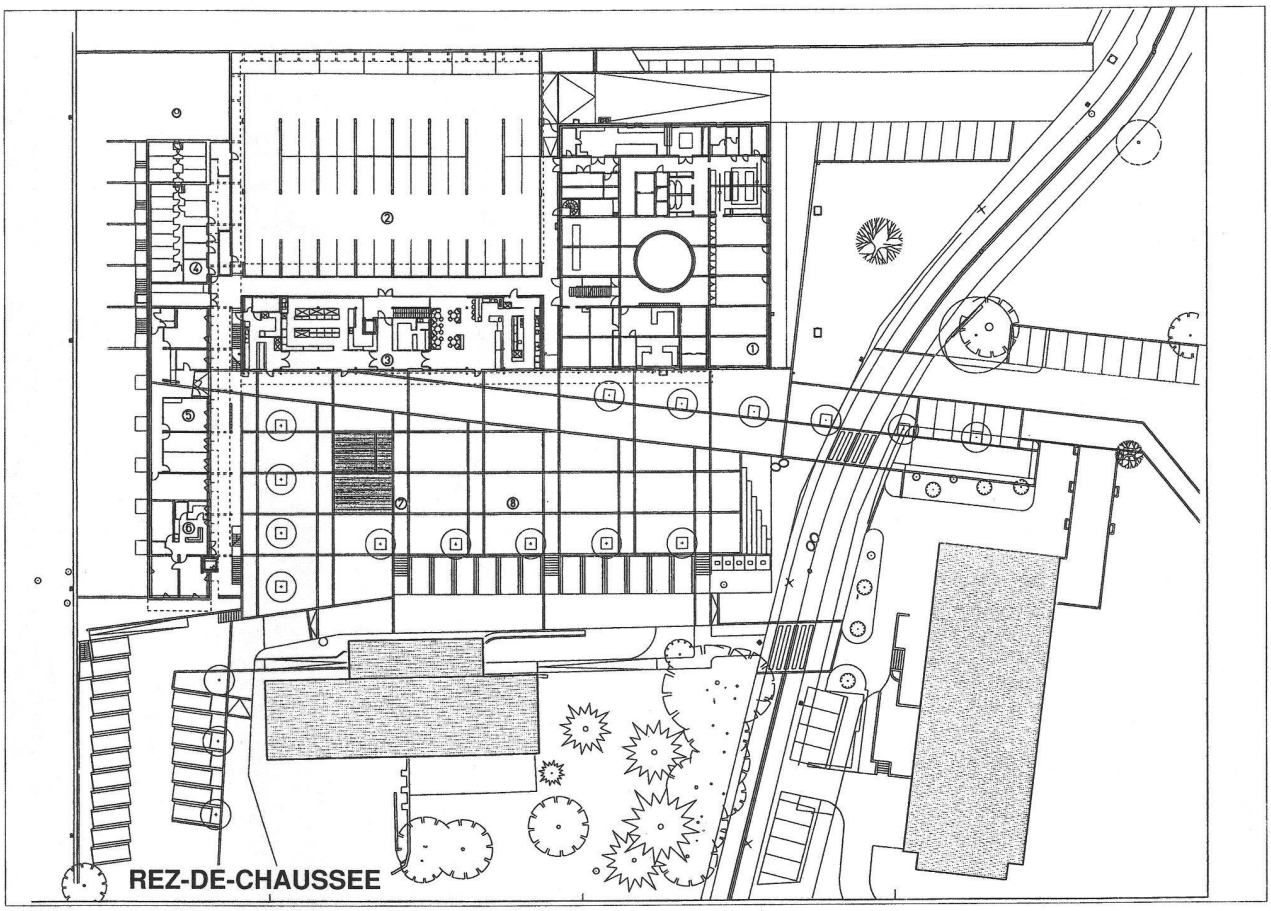
REZ-DE-CHAUSSEE

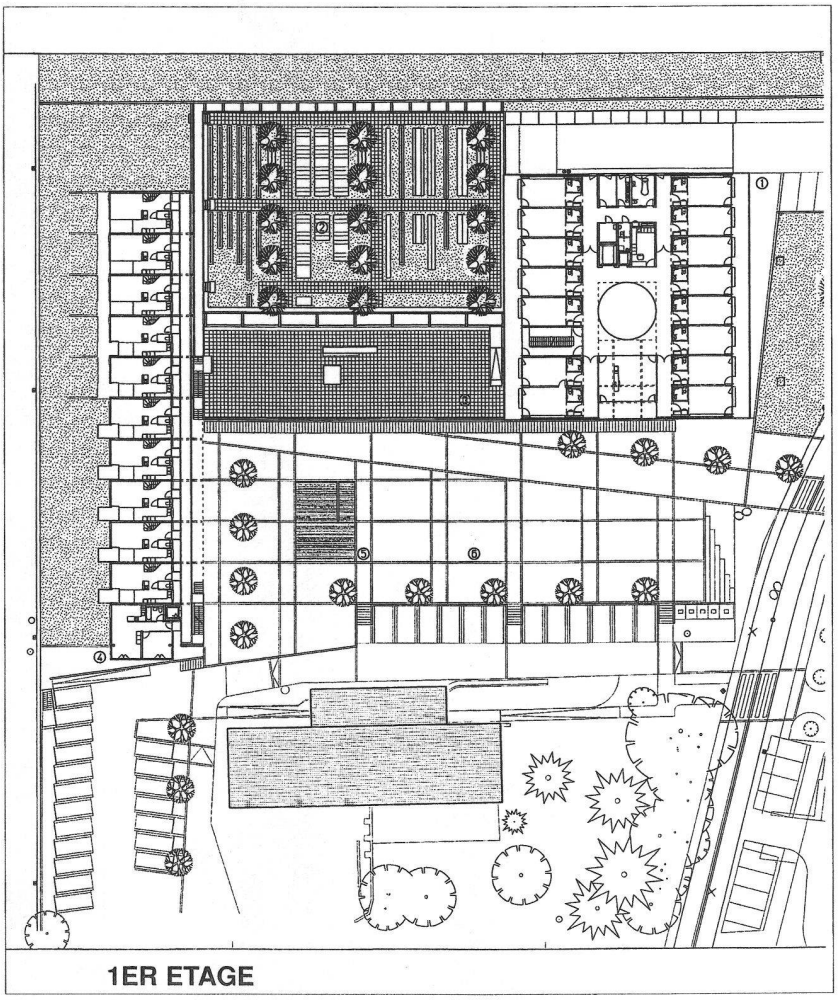
1ER ETAGE

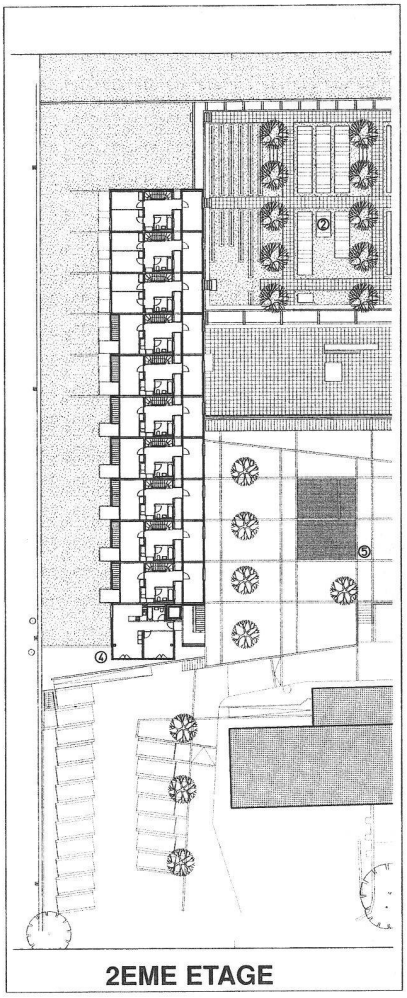
2EME ETAGE

s'est orientée sur des exemples bâtis existants : l'analyse de diverses constructions parmi lesquelles nous citerons la cité-jardin d'Aïre à Genève (construite en 1920 par A. Hoechsel), ainsi que celui de la cité Vieusseux à Genève (réalisée en 1930 par les architectes Braillard, Vincent, Merger, Gampert et Baumgartner).
La prise en compte de ces exemples nous a conduits à envisager différents dispositifs pour la réalisation de ce nouvel habitat.

A cette occasion, nous citerons les questions relatives aux espaces de transition entre l'intérieur et l'extérieur des logements : l'accès est aménagé au travers d'un palier disposé à l'extérieur sur le vide entre la coursive de distribution commune et la façade du bâtiment.

Le hall d'entrée et la cuisine sont insérés à proximité de la coursive et desservent le séjour qui lui, est situé à proximité d'un jardin.
La zone nuit est disposée à l'étage ou sont distribuées les chambres. Celles-ci sont insérées de part et d'autre d'un vide aménagé au-dessus de l'entrée : une disposition qui permet de fournir un éclairage naturel directement au centre du bâtiment.

A l'intérieur des logements, la vue (visibilité) sur les espaces extérieurs est assurée depuis le hall d'entrée et la cuisine en direction de la coursive et la place publique. Depuis le hall disposé à l'étage, une vue directe est aménagée sur l'extérieur, celle-ci est alignée sur le palier d'entrée au logement et la coursive.

Les architectes

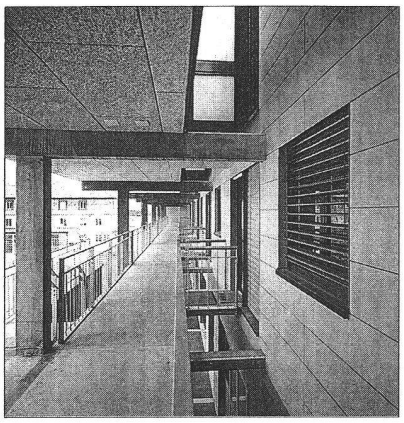

Ci-dessus: détail de la coursive, accès aux logements
Ci-dessous: axonométrie d'un logement
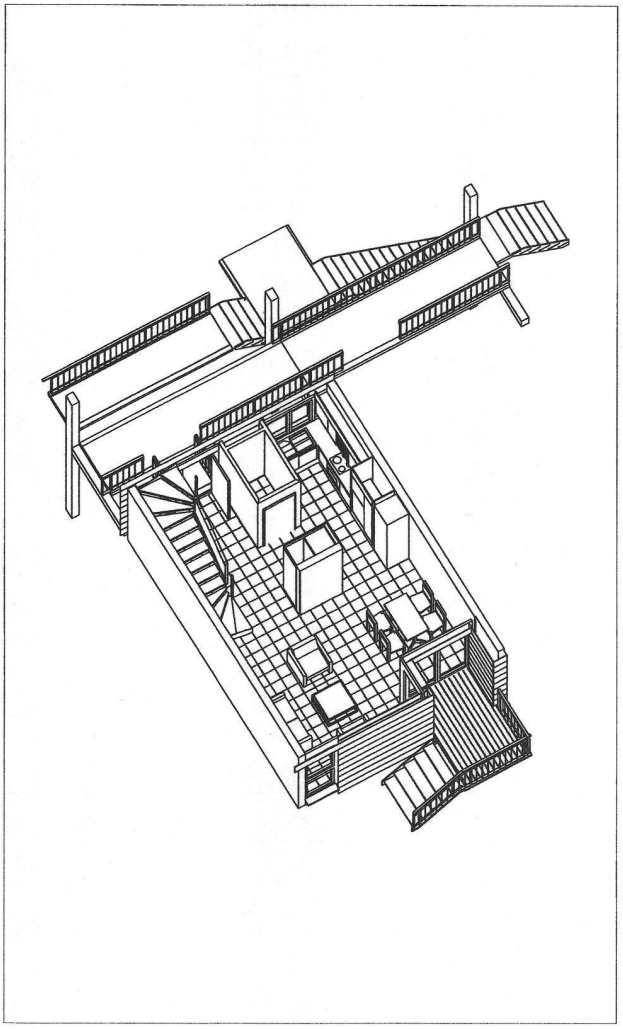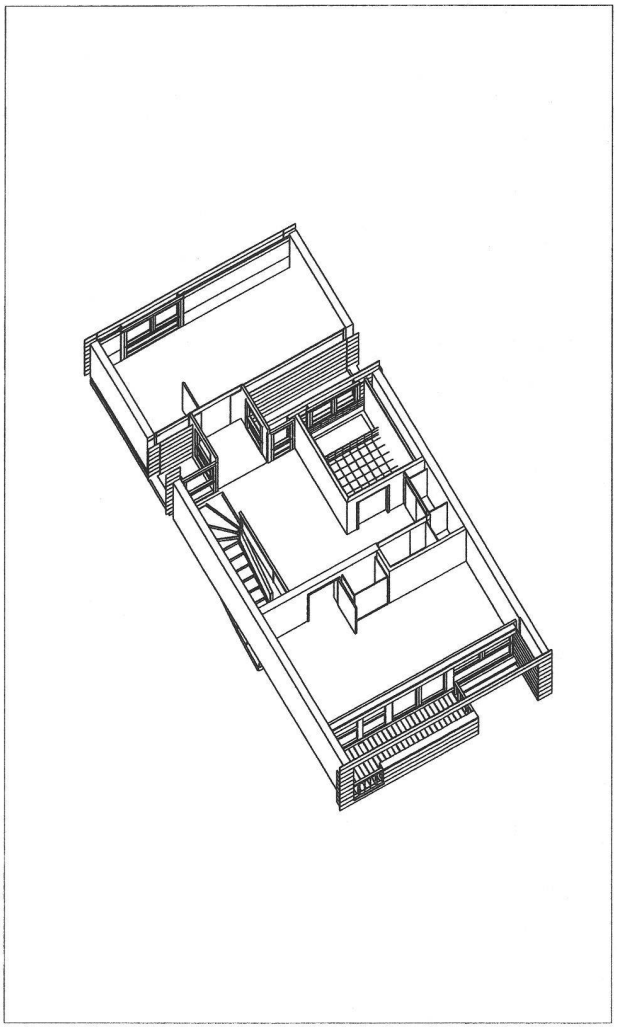
Photos : Henchoz - Lezzi, Architectes Associés